

le 18 octobre 2012

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 15 et 16 octobre 2012

**2012 DDEEES 213** Subventions avec conventions (805.000 euros) dans le cadre de l'appel à projets « EMERGENCE(S) » avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 85.000 euros à l'Université Paris 1 pour le compte du Laboratoire Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ARSCAN) pour l'équipe dirigée par X pour le projet « La Lucanie antique Archéologie et patrimoine » ;
- 70.000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour le compte du Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Emotion et mobilisation politique dans le sous-continent indien » ;
- 90.000 euros à l'Ecole Normale Supérieure pour le compte de son Département de Chimie pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Microfluidique pilotée par la lumière : applications pour la chimie et la biologie » ;

- 60.000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour le compte du Centre Maurice Halbwachs pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Droit, Mobilisations, Discriminations. Questionnements sociologiques sur des évolutions contemporaines » ;
- 100.000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie pour le compte de l'Institut des Sciences de la Terre de Paris (ISTeP) pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Volcan-Pollution-Environnement: Sonder l'anthropisation de la troposphère via la composition des sulfates » ;
- 100.000 euros à L'Université Paris Descartes pour le compte du Laboratoire Psychologie de la Perception pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Les bases neuronales du langage chez le nourrisson » ;
- 100.000 euros à L'Université Paris Diderot pour le compte du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED) pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Mouvements collectifs de micro-organismes pour la production de bio-énergies et le contrôle de blooms » ;
- 80.000 euros à l'Observatoire de Paris pour le compte du Laboratoire Systèmes de Référence Temps-Espace pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Laser Ultra-stable Stabilisé sur Terre-Rare » ;
- 70.000 euros à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) pour le compte du Centre d'études africaines (Ceaf) pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Guerre et recomposition du politique » ;
- 50.000 euros à l'Institut Télécom pour le compte du Laboratoire Traitement et Communication de l'Information pour l'équipe dirigée par X pour le projet « Cryptography in a Quantum World: from inception to implementation ».

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la Rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012.